



## Conseil métropolitain 28 février 2025

—→ **Les grandes délibérations**



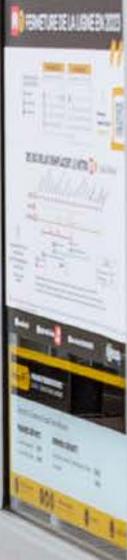
# Sommaire

- 4** | Près de 4 millions d'euros seront reversés dès le mois de juin aux usagers du réseau ilévia
- 6** | En 2025, la MEL investit près d'un milliard d'euros pour améliorer le quotidien des habitants sans hausse d'impôts
- 12** | Pour mieux produire et mieux manger, la Métropole investit 1,2 million d'euros dès 2025 dans une agriculture durable
- 16** | 45 millions d'euros pour révolutionner le tri des déchets recyclables à Halluin et accélérer la transition écologique de la MEL

↑  **Sortie**  
Exit - Ausgang

Direction 4 Cantons  
Grand Stade 

 Appel  
d'urgence  
**Sortie**  
↑

FRANCOISE LAIGNEE 2023  




## Près de 4 millions d'euros seront reversés dès le mois de juin aux usagers du réseau ilévia

■ Lors du Conseil métropolitain du 20 décembre 2024, le Président de la Métropole Européenne de Lille avait exprimé sa volonté de reverser aux usagers des transports en commun les pénalités appliquées à Ilévia. Aujourd'hui, cette initiative a été approuvée par le Conseil métropolitain, dans le but de rétablir la confiance des voyageurs. Ainsi, près de 4 millions d'euros seront intégralement redistribués aux usagers du réseau ayant subi les dysfonctionnements du métro en fin d'année 2024.

### Un soutien concret pour les usagers impactés

Dans un souci d'équité et de reconnaissance envers les 300 000 usagers réguliers ayant subi ces désagréments, la Métropole Européenne de Lille met en place trois mesures tarifaires exceptionnelles et réaffirme son engagement auprès des voyageurs :

**1 - Suspension du prélèvement de juin 2025 pour les abonnés permanents**, afin d'offrir un mois de transport.

**2 - Un mois offert pour tout réabonnement annuel ou de 10 mois**, encourageant ainsi la fidélité des usagers au réseau.

Ces deux mesures s'appliquent à tous les usagers réguliers disposant d'un abonnement longue durée en vigueur entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2024.

**3 - Par ailleurs, une remise de 50 % sur tout abonnement mensuel souscrit entre le 23 mai et le 22 juin 2025, accessible sans condition d'abonnement antérieur**, pour permettre à un plus grand nombre de voyageurs de bénéficier d'un tarif réduit.

Cet engagement financier significatif illustre la volonté de la MEL de rétablir la confiance des usagers et de renforcer leur attachement à un service de transport métropolitain fiable et accessible.

### Une démarche concertée pour une mise en œuvre efficace

Pour aboutir à cette décision, le Président de la MEL, Damien Castelain, a mené une concertation avec l'ensemble des Présidents de groupes politiques de la Métropole afin d'identifier les dispositifs les plus pertinents. Ces propositions ont également été débattues en Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), réunissant élus, associations et représentants des usagers.

**Avec l'adoption de ce dispositif par le Conseil métropolitain, la MEL confirme son engagement en faveur d'un réseau de transport fiable et attractif, répondant aux attentes des habitants de la métropole lilloise.**

« Lors du Conseil métropolitain du 20 décembre 2024, je m'étais engagé à reverser les pénalités appliquées à ilévia sous forme d'offres commerciales pour soutenir nos usagers suite aux perturbations du métro. Aujourd'hui, je peux affirmer que ces engagements sont pleinement tenus. La MEL a alloué 4 millions d'euros pour des mesures concrètes en faveur des abonnés, avec des réductions et des avantages significatifs. Ces actions visent à restaurer la confiance et à renforcer la fidélité des usagers envers notre réseau. »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

# En 2025, la MEL investit près d'un milliard d'euros pour améliorer le quotidien des habitants sans hausse d'impôts

■ Dans un contexte incertain, la Métropole Européenne de Lille adopte un budget primitif 2025 à hauteur de 2,446 milliards d'euros. Ce budget historique témoigne d'une ambition sans précédent pour répondre aux enjeux de mobilité, de transition écologique et de cadre de vie. Avec un investissement record de près d'un milliard d'euros, la MEL poursuit la transformation de son territoire tout en maintenant une gestion financière rigoureuse.

## Une gestion rigoureuse dans un contexte incertain

Le budget 2025 a été préparé dans un contexte particulier et incertain avant la finalisation de la loi de finances pour 2025. Il est également marqué par la poursuite de la forte montée en puissance du programme d'investissement métropolitain.

La stratégie financière proposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires poursuit la mise en œuvre des objectifs financiers définis par le Président de la Métropole Européenne de Lille, Damien Castelain :

→ Des taux de fiscalités inchangés depuis 10 ans, malgré un niveau d'investissement métropolitain exceptionnel (hors fiscalité affectée à des politiques publiques)

→ Maîtrise du niveau d'endettement ;

→ Recherche active de recettes ;

→ Maîtrise et efficacité des dépenses de fonctionnement, pour maintenir un niveau d'investissement conséquent correspondant aux besoins du territoire et des métropolitains.

Cette stratégie a permis à la MEL, sur les exercices passés, de conforter sa situation financière, comme en témoignent le désendettement et la sécurisation de la dette.

Il est important de souligner l'impact significatif pour la MEL de la contribution au redressement des comptes publics, telle que définie par la loi de finances pour 2025. Lors de l'élaboration

du budget primitif 2025, un impact minimal de 21 M€ avait été anticipé. Cependant, cet impact devrait en réalité être plus élevé, compte tenu des ajustements apportés par la version finale de la loi de finances pour 2025.

Néanmoins, la consolidation financière réalisée de manière responsable par la MEL permet aujourd'hui de maintenir le financement des politiques publiques. Une vigilance accrue et une priorisation stricte des dépenses seront essentielles pour l'année à venir et pour celles qui suivront.

.....

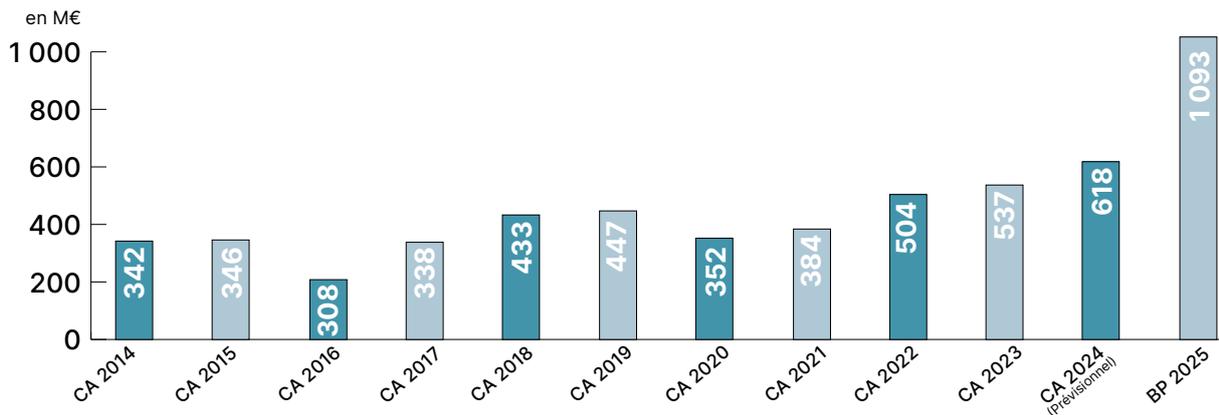
« Le budget 2025, à hauteur de 2,4 milliards d'euros, marque un tournant décisif pour la Métropole Européenne de Lille. Avec un investissement record de près d'un milliard d'euros, nous poursuivons sans relâche la transformation de notre territoire, tout en restant fidèles à nos engagements : maîtriser les dépenses, maintenir la stabilité fiscale et anticiper les défis de demain. Ce budget soutient nos priorités : une mobilité durable, une transition écologique ambitieuse et un cadre de vie renforcé pour tous les habitants. C'est un budget d'action, au service d'une métropole innovante et résolument tournée vers l'avenir. »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

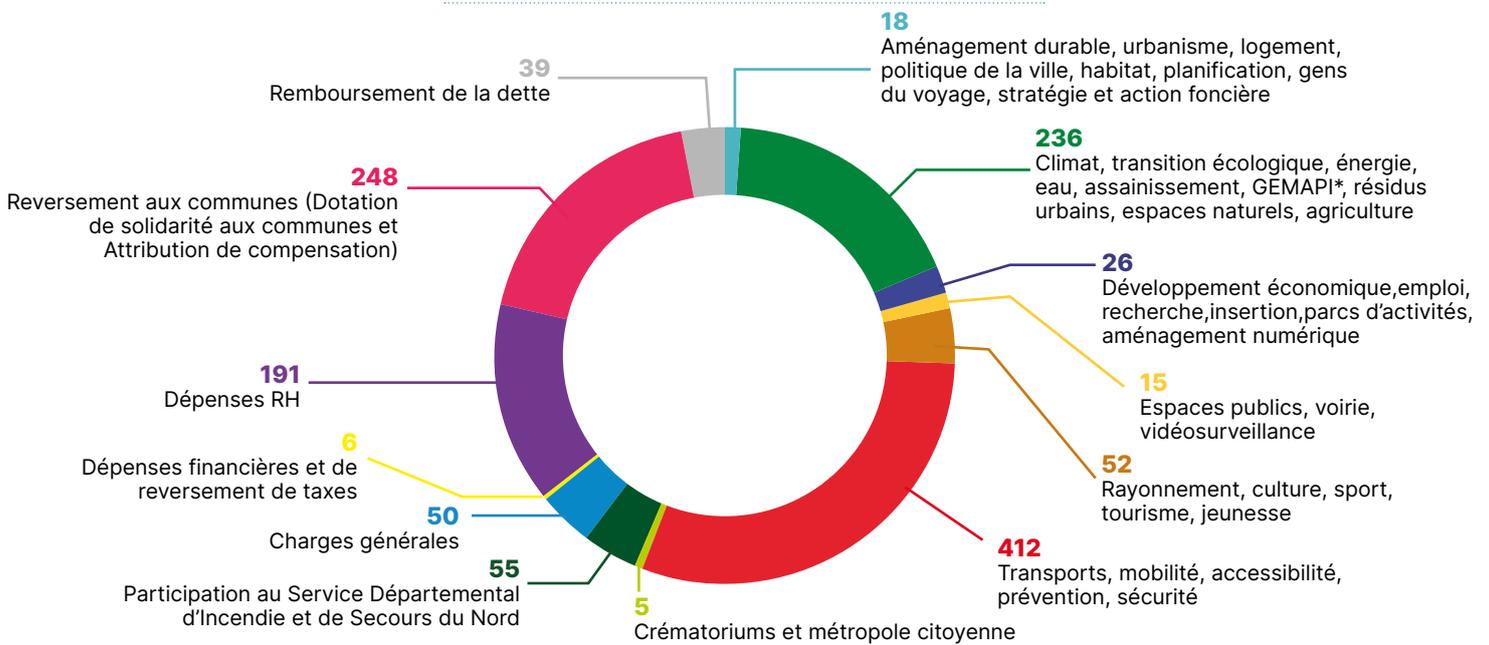
.....

## L'investissement dans la MEL

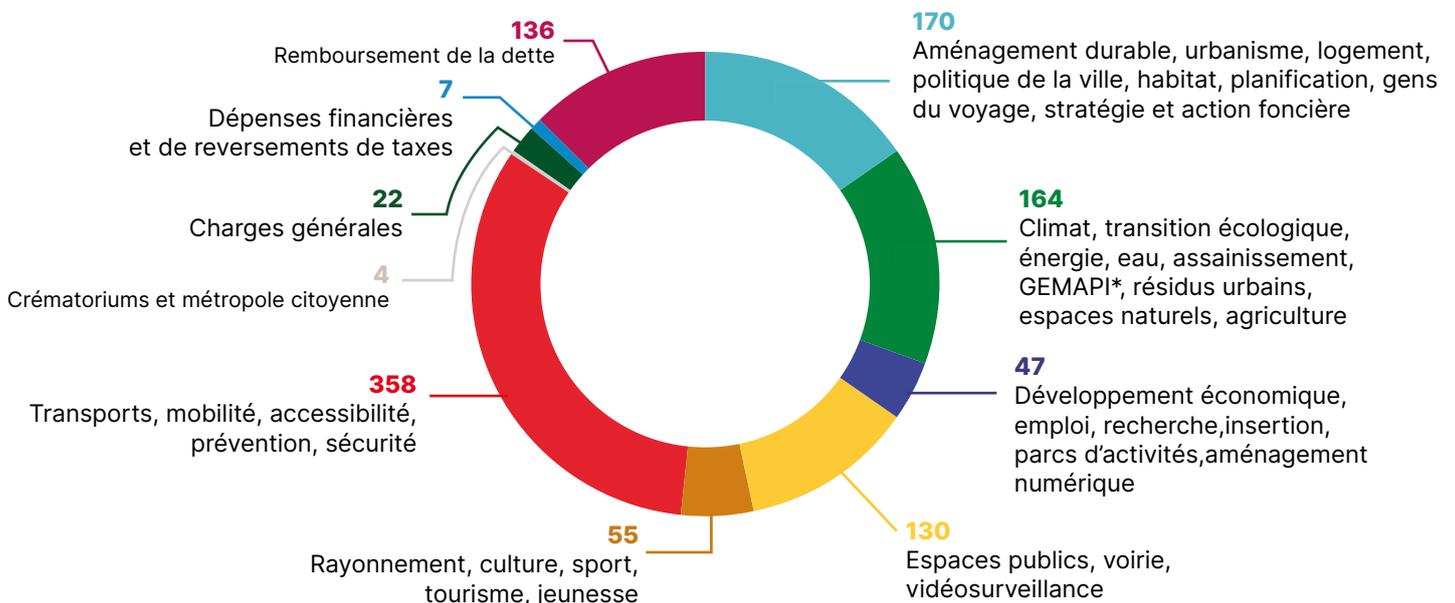


## Le budget 2025, parlons-en

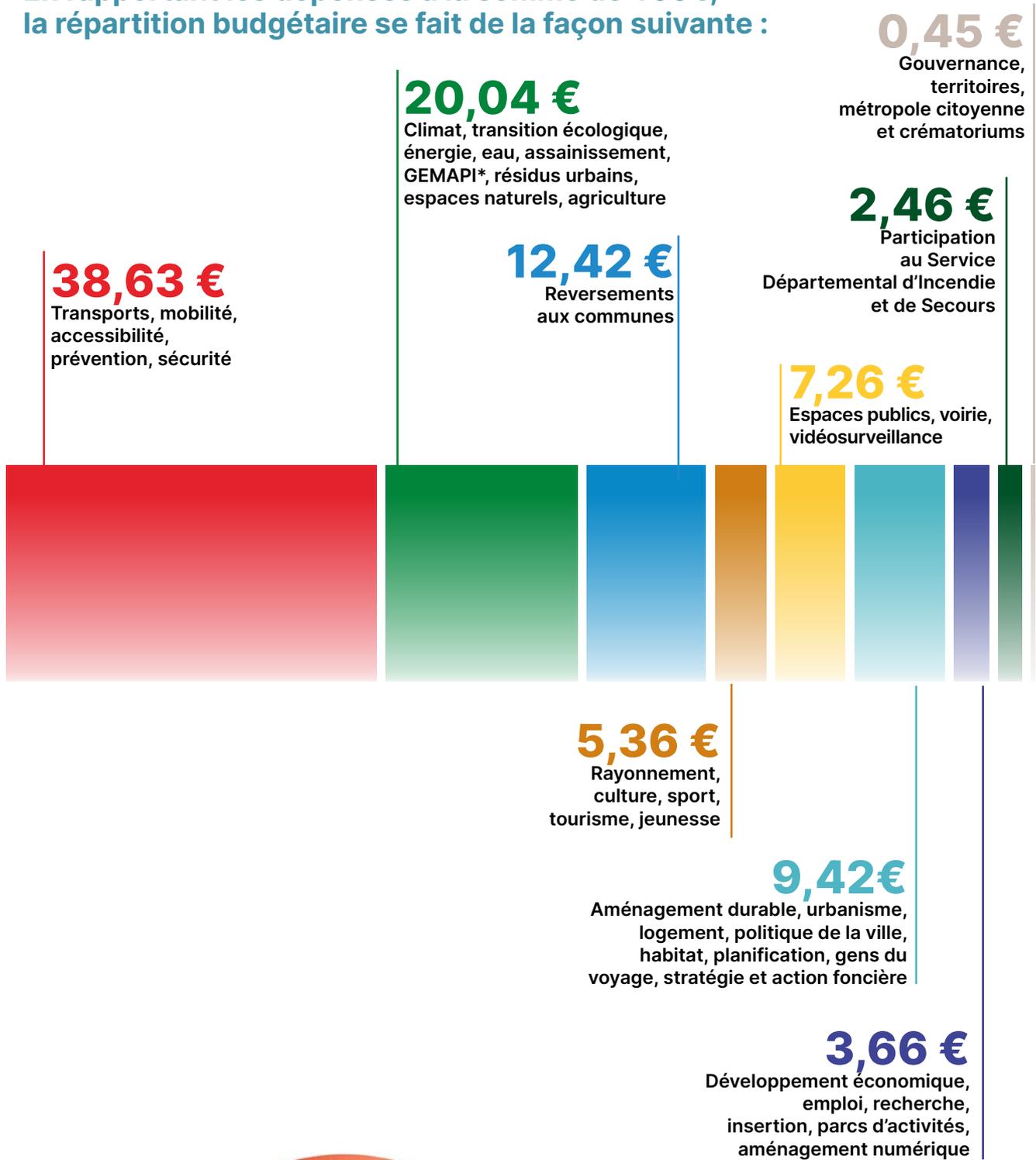
### Fonctionnement (en millions d'euros)



### Investissement (en millions d'euros)



En rapportant les dépenses à la somme de 100€,  
la répartition budgétaire se fait de la façon suivante :



**38,63 €**

Transports, mobilité, accessibilité, prévention, sécurité

**20,04 €**

Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI\*, résidus urbains, espaces naturels, agriculture

**12,42 €**

Reversements aux communes

**0,45 €**

Gouvernance, territoires, métropole citoyenne et crématoriums

**2,46 €**

Participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours

**7,26 €**

Espaces publics, voirie, vidéosurveillance

**5,36 €**

Rayonnement, culture, sport, tourisme, jeunesse

**9,42 €**

Aménagement durable, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière

**3,66 €**

Développement économique, emploi, recherche, insertion, parcs d'activités, aménagement numérique



## La répartition budgétaire sur les 3 politiques majeures

Le budget élaboré pour l'année 2025 s'inscrit résolument dans une dynamique d'avenir, répondant aux attentes prioritaires des habitants de la métropole et des maires. Il met l'accent sur des enjeux essentiels : **mobilité, déplacements respectueux de l'environnement, aménagement du territoire, logement et solidarité envers les ménages les plus vulnérables**. Les grandes orientations des politiques publiques structurant ce budget 2025 sont les suivantes :

→ **771 M€** pour la politique « Transports, mobilité, accessibilité, prévention et sécurité »

- 403,8 millions d'euros sont consacrés à l'exploitation du réseau de transport (métro, tram, bus, V'Lille) ;
- 193,8 millions d'euros sont consacrés au maintien des capacités opérationnelles du réseau de transports (intervention sur les infrastructures, renouvellement du parc roulant et des bus, signalétique et système d'information des voyages, aménagement du réseau) ;
- 48,5 millions d'euros seront consacrés au projet de doublement des rames de métro de 52 mètres ;
- Extramobile, dispose d'une enveloppe de 29,2 millions d'euros permettant de financer la poursuite des études des lignes structurantes pour le tramway et le bus à haut niveau de service, les acquisitions foncières et les actions de concertation publique ;
- La Métropole participe à la mise en œuvre des études de faisabilité du SERM Hauts-de-France, à hauteur de 3,7 millions d'euros, pour renforcer l'offre de train et assurer un développement de l'offre de mobilité pour accéder aux gares, pour rendre les trajets plus efficaces, plus agréables, moins polluants.
- Pour favoriser la baisse des émissions de gaz polluants, 3,3 millions d'euros seront consacrés au dispositif Ecobonus en cours sur l'A25 et la RN41.

→ **400 M€** pour la politique « Climat, transition écologique, énergie, eau, assainissement, GEMAPI, résidus urbains, espaces naturels et agriculture »

- 219 millions d'euros seront consacrés à la gestion métropolitaine ambitieuse des déchets ménagers : collecte, gestion des déchetteries, recyclage et valorisation des déchets.
- La politique de l'eau et d'assainissement dispose d'un budget de 140,2 millions d'euros en 2025 avec des dépenses sur la politique assainissement s'établissant à 102,3 millions d'euros pour

permettre notamment d'assurer l'exploitation du réseau de collecte des eaux usées et leur épuration. **15,8 millions d'euros seront dédiés au démarrage des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Watrelos. Ce budget consacre aussi 22,6 millions d'euros à la lutte contre la pollution et 20,4 millions d'euros à l'amélioration des équipements de collecte et de traitement** qui traduisent l'engagement d'améliorer la qualité de l'eau. **Les dépenses consacrées à la politique eau potable sont de 37,9 millions d'euros et traduisent la politique de l'eau inédite en Europe** poursuivie par la MEL.

- Pour le climat, la transition écologique et énergie, la MEL mobilise un budget de 19,2 millions d'euros comprenant le développement des réseaux d'énergie, les actions en faveur du développement durable et en soutien au plan climat. Ainsi, 5 millions d'euros sont prévus pour accompagner les projets communaux.
- En 2025, la politique agriculture et espaces naturels totalise un budget de 19,1 millions d'euros dont 13,4 millions d'euros dédiés aux espaces naturels et 1,8 millions d'euros pour l'agriculture.

→ **188 M€** pour la politique « Aménagement durable du territoire, urbanisme, logement, politique de la ville, habitat, planification, gens du voyage, stratégie et action foncière

- 81,1 millions d'euros seront consacrés à la politique logement et habitat de la MEL pour notamment améliorer l'habitat existant (44,4 millions d'euros) et financer les aides à la rénovation de l'habitat privé et des logements sociaux. 15,5 millions d'euros seront consacrés aux aides à l'offre nouvelle de logements. Le fonds solidarité logement (FSL) représente un budget de 6,9 millions d'euros. Il constitue un outil de solidarité auprès des ménages en difficultés d'accès ou de maintien dans un logement décent. **La mise en œuvre des politiques de solidarité dispose d'un budget de 4,1 millions d'euros** et comprend les dispositifs et subventions pour l'accès et le maintien des ménages défavorisés, l'hébergement d'urgence et d'insertion, le plan national « logement d'abord » ou le nouveau dispositif Octave, pour un domicile adapté.
- Pour l'aménagement du territoire de la ville renouvelée, le budget total est de 67,3 millions d'euros et concernera notamment les grands projets d'aménagement (51,1 millions d'euros) comme le projet Euralille à la Deûle, Fives Cail, Villeneuve d'Ascq Grand Angle mais aussi les Franges industrielles d'Armentières et d'Houplines.
- La politique de la ville représente 29,8 millions d'euros et traduit le volontarisme de la MEL sur les projets ANRU : Lille Concorde, Lille autres opérations, Roubaix 3 ponts, Loos les Oliveaux, Watrelos villas franges de l'Union, Roubaix Alma, Mons Roubaix quartiers anciens, Hem Lionderie, Roubaix Epeule et Tourcoing la Bourgogne.

## Le soutien de la MEL aux communes avec les fonds de concours : plus de 133 millions d'euros pour les projets des territoires

Les fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille représentent une véritable volonté politique d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement. Ils permettent à la MEL de soutenir financièrement des initiatives spécifiques, au-delà des actions ordinaires, afin de favoriser le développement local. Ces fonds visent à répondre aux besoins d'anticipation des communes en matière d'infrastructures et d'équipements, tout en contribuant à la réalisation de projets d'envergure qui renforcent la cohésion territoriale et le dynamisme métropolitain.

### → Fonds de concours Écoles : depuis 2018, 18 millions d'euros et 23 projets soutenus, dont :

- 2,2 millions d'euros pour la construction du groupe scolaire la Motte à Lesquin
- 1,5 millions d'euros pour la construction d'un nouveau groupe scolaire Quadrilatère des piscines à Tourcoing
- Plus de 755 000 euros pour l'extension de l'école Paul Émile Victor de Baisieux

### → Fonds de concours Equipements culturels : depuis 2015, 28 millions d'euros et 80 projets soutenus, dont :

- Près de 2 millions d'euros pour la réhabilitation et l'extension de la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq
- 1 million d'euros pour la rénovation et la réhabilitation en centre de création d'expérimentation et de diffusion culturelle et artistique de la ferme du Bocquiau à Haubourdin
- 1 million d'euros pour la construction d'un espace culture – la salle Doumer – à Marcq-en-Barœul

### → Fonds de concours Equipements sportifs : depuis 2016, 43 millions d'euros et 306 projets soutenus, dont :

- 1 million d'euros pour la construction d'une salle multisports et d'un dojo à Hem
- 1 million d'euros pour la rénovation des deux terrains de rugby et la construction de vestiaires à Roubaix
- 1 million d'euros pour la construction du complexe sportif « Athénium » à Wavrin

### → Fonds de concours Piscines : depuis 2015, 10 millions d'euros et 49 projets soutenus, dont :

- 2,8 million d'euros pour la reconstruction de la piscine Zen & O de Wattignies

- Plus de 2 millions d'euros pour la réhabilitation complète de la piscine Danielle Lesaffre de Roubaix

- Près de 2 millions d'euros pour la rénovation énergétique et la mise en accessibilité PMR de la piscine municipale de Lomme

### → Fonds de concours Préservation du patrimoine et architectural : depuis 2021, 9 millions d'euros et 34 projets soutenus, dont :

- 1 million d'euros pour la restauration de l'église Saint-Maclou de Wattrelos
- 1 million d'euros pour la restauration de l'église Saint-Nicolas de Wasquehal
- 395 000 euros pour la restauration des façades du théâtre Sébastopol de Lille

### → Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal : depuis 2021, 20 millions d'euros et 276 projets soutenus, dont :

- 600 000 euros pour le projet de zone d'activités solidaires « RE'SOURCE » à la Madeleine
- 600 000 euros pour la rénovation du groupement scolaire Brossolette à Lille
- 500 000 euros pour la rénovation de l'hôtel de ville de Wambrechies

### → Fonds de concours Vidéo-Protection : depuis 2018, 3,3 millions d'euros et 70 projets soutenus, dont :

- 100 000 euros pour la vidéo protection à Bousbecque, Lille ou encore Lannoy et Croix

### → Fonds de concours Commerces de proximité : depuis 2018, Plus de 900 000 € et 16 projets soutenus, dont :

- 150 000 euros pour l'achat d'une cellule commerciale à Wervicq-Sud
- 100 000 euros pour l'achat de deux cellules commerciales dont une boulangerie à Aubers
- 80 000 euros pour la création d'un tiers-lieu avec des commerces et services de proximité à Carnin

### → Fonds de concours Agriculture et Alimentation : depuis 2019, 93 000 € et 7 projets soutenus, dont :

- 32 000 euros pour la réalisation d'un programme d'investissements au profit du projet de la ferme Braquaval à Hem
- 30 000 euros pour la réhabilitation de l'ancienne gare et la construction de locaux commerciaux, notamment une boulangerie
- 14 500 euros pour la réalisation de travaux d'aménagement des Jardins partagés à La Bassée

### Les fonds de concours en chiffres depuis leur création

	Montant	Nombre de dossiers	Création
Fonds de concours Équipements sportifs	43 008 771 €	<b>306</b>	<b>2016</b>
Fonds de concours Équipements culturels	28 335 080 €	<b>80</b>	<b>2015</b>
Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal	20 562 793 €	<b>276</b>	<b>2021</b>
Fonds de concours Ecoles	17 959 801 €	<b>23</b>	<b>2019</b>
Fonds de concours Piscines	10 466 828 €	<b>49</b>	<b>2015</b>
Fonds de concours Préservation du patrimoine historique et architectural	8 959 353 €	<b>34</b>	<b>2021</b>
Fonds de concours Vidéo-Protection	3 328 323 €	<b>70</b>	<b>2018</b>
Fonds de concours Commerces de proximité	900 334 €	<b>16</b>	<b>2018</b>
Fonds de concours Agriculture et Alimentation	93 671 €	<b>7</b>	<b>2019</b>

# Pour mieux produire et mieux manger, la Métropole investit 1,2 million d'euros dès 2025 dans une agriculture durable

■ La Métropole Européenne de Lille renforce son engagement pour une agriculture durable en adoptant aujourd'hui sa nouvelle **Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine**. Face aux difficultés persistantes du secteur agricole, la MEL passe à l'action. Après avoir adopté en juin 2024 un dispositif d'aides économiques pour soutenir la création et le développement des exploitations, elle franchit une nouvelle étape et investit 1,2 million d'euros par an dès 2025 pour accélérer la transformation du système agricole et alimentaire du territoire. Au travers de cette stratégie, la MEL s'engage concrètement pour sécuriser le foncier agricole tout en encourageant les pratiques durables, renforcer les liens entre villes et campagnes et préserver les fonctions nourricières locales essentielles à la souveraineté alimentaire métropolitaine.

## Avec la création d'une légumerie métropolitaine, la MEL passe à l'action pour une alimentation locale et responsable

Dans le cadre de sa nouvelle Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine, la MEL concrétise son engagement en lançant dès aujourd'hui la création d'une légumerie métropolitaine pour répondre aux défis du « mieux produire » et « mieux manger ».

### L'atelier des légumes frais au service du territoire et de l'agriculture locale

Projet prioritaire de la Métropole Européenne de Lille, la légumerie territoriale a pour ambition de renforcer l'approvisionnement en fruits et légumes locaux et durables, en particulier pour la restauration collective (écoles, hôpitaux, EHPAD...). Véritable outil de transformation, elle permettra de préparer les légumes bruts (lavage, épluchage, découpe) afin de les rendre prêts à l'emploi, garantissant fraîcheur, gain de temps et réduction du gaspillage.

### Comment fonctionne la légumerie ?



**Grâce à cette transformation en amont, la légumerie permet de réduire le gaspillage alimentaire, optimiser le stockage et garantir une meilleure gestion des approvisionnements, pour une meilleure rémunération des agriculteurs et une meilleure qualité de produits.**

## Un projet : quatre missions clés

Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique alimentaire de la MEL, avec une quadruple mission :

- **Soutenir et valoriser l'agriculture locale** pour une meilleure rémunération des agriculteurs en offrant aux producteurs de nouveaux débouchés et en favorisant les circuits courts.
- **Simplifier l'approvisionnement de la restauration collective**, en proposant des produits prêts à l'emploi et adaptés aux besoins des cuisines.
- **Faciliter l'accès à une alimentation saine et locale** aux habitants de la métropole.
- **Promouvoir un modèle durable**, en réduisant les pertes alimentaires et en encourageant une consommation plus responsable.

Les premières étapes débuteront dès 2025, avec des études et enquêtes menées auprès des acteurs concernés pour construire un projet adapté aux besoins du territoire.

« Avec le vote aujourd'hui de la nouvelle et ambitieuse Stratégie Agricole et Alimentaire, la Métropole Européenne de Lille réaffirme son engagement en faveur d'une agriculture durable et d'une alimentation de qualité pour tous. Avec un investissement de 1,2 million d'euros dès 2025, nous soutenons les agriculteurs dans la transition vers des pratiques plus vertueuses, renforçons les circuits courts et l'accès équitable à une alimentation locale et saine. La création d'une légumerie métropolitaine, l'extension des dispositifs solidaires et le soutien à l'innovation agricole sont au cœur de notre action. Notre ambition est de construire ensemble un modèle agricole et alimentaire résilient, au service de notre territoire et de ses habitants»

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille

## Deux autres actions prioritaires pour une réponse rapide et forte aux difficultés du secteur

### Préserver l'eau, l'air, les sols et la biodiversité : la MEL aide les agriculteurs à adopter des pratiques plus durables

Depuis les mobilisations agricoles, la Métropole est passée à l'action. Votée en Conseil métropolitain en juin 2024, **la MEL a mis en place un premier soutien financier pour l'agriculture locale sous la forme d'une aide à l'installation**. Ce soutien finance les investissements de personnes souhaitant créer ou reprendre une première exploitation agricole, entre 18 et 50 ans. Si les investissements contribuent à la transition écologique, le taux de financement sera augmenté. **Chaque année, environ 13 agriculteurs pourront en bénéficier, pour un budget total de 390 000 €.**

Avec la nouvelle Stratégie votée aujourd'hui, la MEL met désormais en œuvre un soutien aux pratiques agroécologiques. Il s'agit notamment des **Paiements pour Services Environnementaux (PSE), qui rétribuent les agriculteurs adoptant des pratiques plus respectueuses de l'environnement** expérimentées sur les territoire des Gardiennes de l'eau.

**L'objectif est d'aider 20 agriculteurs par an jusqu'en 2030, avec un budget qui augmentera progressivement, passant de 120 000 € en 2026 à 600 000 € en 2030**, grâce à des financements notamment de l'Agence de l'Eau. Les modalités précises vont être définies cette année.

Mais la MEL s'engage aussi pour plus de pratiques agroécologiques :

- En soutenant 5 exploitations pour développer des crédits carbone en 2026.
- Par un accompagnement financier et technique d'exploitants agricoles souhaitant produire des énergies renouvelables thermiques (géothermie, biomasse, solaire thermique, récupération de chaleur fatale).

- Par la réalisation de diagnostics individuels des exploitations au regard des enjeux du changement climatique (10 diagnostics/an).
- Par l'expérimentation avec les agriculteurs volontaires d'outils d'aide à la décision (OAD) visant par exemple à optimiser l'apport d'intrants (réduire le nombre ou la concentration des doses, dates des interventions au regard de la météo) ou l'irrigation.
- Par la mise à disposition d'une parcelle test de 3 ha pour aider à la conversion vers l'agriculture biologique.

### Objectifs

- Ancrer des pratiques durables pour préserver les ressources et les territoires.
- Investir dans des solutions innovantes.
- Faciliter la transformation vers une agriculture plus durable et résiliente face aux défis climatiques.

## Les PSE : comment ça marche ?

Les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) récompensent les agriculteurs qui adoptent des pratiques bénéfiques pour la nature. Concrètement, ils reçoivent une aide financière lorsqu'ils mettent en place des actions comme planter des haies, préserver les prairies humides ou réduire l'usage de pesticides.

**Qui finance ?** La MEL et l'Agence de l'Eau assurent cette aide, et des entreprises engagées pourraient aussi y contribuer.

**L'objectif ?** Encourager une agriculture plus durable tout en soutenant les agriculteurs du territoire !

## Une alimentation locale et solidaire renforcée

La MEL intensifie ses actions pour garantir aux plus fragiles un accès à une alimentation locale, saine et abordable. Elle poursuit et amplifie les initiatives du Contrat Local des Solidarités. La MEL souhaite renforcer la solidarité alimentaire en créant un partenariat entre la future légumerie territoriale et les acteurs de l'aide alimentaire. L'objectif est de mieux approvisionner les structures qui luttent contre la précarité alimentaire, en s'appuyant sur un partenariat avec les acteurs clés du territoire engagés dans l'aide alimentaire, la lutte contre le gaspillage et l'insertion sociale à travers l'alimentation.

### Objectifs

- Penser un modèle solidaire pour le territoire
- Concilier solidarité et développement des débouchés pour les producteurs locaux
- Proposer des produits locaux à prix accessibles pour les métropolitains les plus vulnérables

## Face aux défis de demain, la MEL adopte une stratégie ambitieuse

Avec sa nouvelle Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine, **la MEL mobilise 1,2 million d'euros dès 2025** afin d'agir rapidement et efficacement en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durables.

**Cette stratégie s'articule autour de 5 axes principaux :**

### 1. Soutenir les agriculteurs et acteurs économiques de la filière agricole et alimentaire.

**L'objectif ?** Encourager une agriculture durable et soutenir les agriculteurs dans leurs projets via un soutien financier métropolitain.

### 2. Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous.

**L'objectif ?** Garantir à tous un accès à une alimentation saine et durable. La MEL entend ainsi accompagner et animer le réseau des acteurs de l'alimentation pour encourager une consommation plus locale, équilibrée et respectueuse de l'environnement.

**3. Protéger les espaces ruraux et des terres agricoles avec** la création du Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) sur le territoire des Gardiennes de l'eau et par un plan de plus de trente actions dédiées aux agriculteurs du territoire.

**L'objectif ?** Engager des actions concrètes pour protéger ces terres en les rendant moins vulnérables à l'urbanisation ou en soutenant des projets agricoles qui respectent l'environnement.

### 4. Innover et accompagner les transitions pour une agriculture durable.

**L'objectif ?** La MEL encourage le développement et la diffusion de nouvelles techniques et de nouvelles cultures en cohérence avec les caractéristiques du territoire pour permettre aux agriculteurs d'évoluer vers des pratiques plus durables.

### 5. Informer et sensibiliser les différents acteurs du territoire (communes, habitants et agriculteurs)

**L'objectif pour tous ?** Afin de créer du lien entre les villes et les campagnes, la MEL souhaite améliorer le bien vivre ensemble, mieux faire connaître l'agriculture, son rôle, ses contraintes, son fonctionnement et son lien avec l'alimentation durable, valoriser le travail des agriculteurs, leurs productions en renforçant leur visibilité.

## Qu'est-ce que le PEANP ?

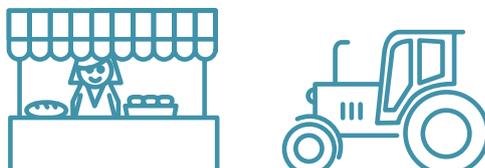
Le PEANP (Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains) est un dispositif mis en place pour protéger et valoriser les terres agricoles et naturelles situées en périphérie des villes. L'objectif est de préserver ces espaces, souvent menacés par l'urbanisation, tout en les valorisant à long terme.

En pratique, le PEANP permet d'engager des actions concrètes pour protéger ces terres, par exemple en les rendant moins vulnérables à l'urbanisation, en les inscrivant dans un cadre de gestion durable ou en soutenant des projets agricoles qui respectent l'environnement. Il sert à garantir que ces terres agricoles et naturelles soient utilisées de manière responsable et durable, même face à la pression des projets urbains.

## Les labels du Projet Alimentaire Territorial : une reconnaissance de l'engagement métropolitain

Depuis octobre 2019, la Métropole Européenne de Lille s'engage pour une alimentation plus durable avec son Projet Alimentaire Territorial (PAT). Son objectif ? Rassembler tous les acteurs du territoire – agriculteurs, associations, communes, entreprises – pour repenser notre façon de produire et de consommer. Ce projet couvre tous les aspects de l'alimentation, «de la fourche à la fourchette», en intégrant les enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé. Il s'inscrit dans une démarche globale aux côtés des grands plans d'aménagement du territoire.

Labellisée au niveau 1 en 2021, la MEL vise désormais le niveau 2 de cette certification. Cette reconnaissance permet de mieux valoriser les initiatives locales auprès des services de l'État et des réseaux nationaux de l'alimentation. Mais surtout, elle facilite l'accès à des financements pour soutenir des projets concrets sur le territoire. Grâce à cette labellisation, la MEL et ses partenaires pourront ainsi développer des actions encore plus ambitieuses pour une alimentation locale, saine et respectueuse de l'environnement.



### Le saviez-vous ?

La MEL, une métropole agricole de premier plan, au carrefour des enjeux locaux et globaux

Avec plus de 800 exploitations agricoles et près de 2 000 emplois équivalents temps plein, l'agriculture occupe 43 % du foncier métropolitain.

Entre 2010 et 2020, près de 100 exploitations ont disparu, et sans renouvellement des générations, leur nombre pourrait chuter de 28 % d'ici 2027.

## 10 ans d'actions métropolitaines pour l'agriculture et l'alimentation

**Depuis 10 ans, avec l'adoption de la première Stratégie Agricole et Alimentaire Métropolitaine, la MEL s'est engagée pour son territoire avec :**

- La préservation du foncier agricole
- L'incitation aux pratiques durables (près de 100 ha de foncier MEL sous BRE, 40km de haies plantées avec les planteurs volontaires depuis 2016)
- La création de la Zone maraîchère de Wavrin (35 ha, 100 % bio)
- Le lancement du fonds d'aide « aléas climatiques » (15 agriculteurs ont sollicité l'aide de la MEL à hauteur de 158 000 €)
- Le soutien à la diversification agricole via le fonds FEADER (400 000 € depuis 2018. Ex : création d'une unité de commercialisation de chips de légumes artisanales)
- Le développement de circuits courts (23 communes engagées dans « Ici je mange local » 3 éditions du carnet des producteurs, 70 producteurs signalés)
- Le soutien aux communes via des fonds de concours avec 7 projets communaux financés
- L'inscription d'un volet « alimentation » dans le Contrat Local des Solidarités (Dispositif PANIERS en lien avec les AMAP Coordination des acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire)
- Le déploiement de l'AMI « innover pour la transition alimentaire » (création communauté de porteurs de projets autour de la Food Tech : 65 porteurs de projets, plus de 50 emplois créés)
- Le soutien aux acteurs du projet alimentaire territorial via la mesure 13 du plan de relance qui a permis à 17 projets de bénéficier d'un soutien à l'investissement. Total des financements : 1,5 M€

# 45 millions d'euros pour révolutionner le tri des déchets recyclables à Halluin et accélérer la transition écologique de la MEL

■ Depuis plusieurs années, la Métropole Européenne de Lille s'engage pour améliorer la gestion des déchets et simplifier le tri pour les habitants. En janvier 2025, elle a élargi l'extension des consignes de tri à l'ensemble de son territoire. Avec près de 45 millions d'euros d'investissement, la modernisation du centre de tri d'Halluin vise à améliorer les performances du tri, faciliter le geste quotidien des usagers et renforcer les capacités de traitement des déchets d'emballages ménagers recyclables.

## Un centre de tri repensé pour l'avenir

Situé sur un terrain de 24 800 m<sup>2</sup> appartenant à la MEL, le futur centre de tri d'Halluin sera conçu pour être plus performant et évolutif :

- **Un tri plus précis des plastiques** avec une séparation des emballages rigides en trois catégories dont les bouteilles et flacons et pots et barquettes, et un tri spécifique pour les plastiques souples (films et sachets),
- **Une modularité des espaces pour s'adapter aux évolutions futures,**
- **Une meilleure prévention du risque d'incendie** avec la mise en œuvre de systèmes de détection et d'extinction automatiques,
- **Une préservation des bâtiments existants et une implantation des nouveaux bâtiments** permettant la protection des zones d'intérêt écologique,
- **Une réduction des nuisances pendant les travaux et une protection des zones sensibles.**

L'enveloppe globale dédiée à cette modernisation est aujourd'hui fixée à **44,7 millions d'euros**, incluant un marché de conception-réalisation et d'assurances liées au chantier.

Suite à l'attribution du marché par la Commission d'appel d'offres (CAO) du 5 février, le Conseil de la MEL délibère aujourd'hui pour autoriser la signature du marché au profit d'un projet structurant et durable.

Avec la modernisation de son second centre de tri, la Métropole Européenne de Lille **franchit une étape essentielle pour une gestion plus efficace et durable des déchets**. Grâce à cet investissement majeur, les habitants bénéficieront d'un tri simplifié et d'une meilleure valorisation de leurs déchets, contribuant ainsi à un territoire plus propre et plus responsable.

## Un calendrier précis pour une mise en service en 2027

- **Mars 2025** : attribution du marché et début des études.
- **Fin 2025 – début 2026** : début des travaux
- **Janvier 2026 - Août 2027** : arrêt du tri à Halluin, avec maintien de la réception des collectes et transfert vers le centre de tri de Lille-Loos
- **Fin 2027** : réception du centre de tri modernisé d'Halluin

## Des travaux préparatoires indispensables

Pour accompagner cette transformation, des interventions techniques ont été engagées en janvier 2025 sur le site d'Halluin :

- Des travaux mécaniques sur les équipements existants.
- La modification des « recettes » de certaines machines de tri optique.
- Des travaux électriques et d'automatisme.
- Le redéploiement des agents de tri.

Ces travaux, d'un montant de 50 000 €, constituent une étape préalable essentielle permettant un tri simplifié des déchets plastiques et le déploiement de ces nouvelles consignes avant les travaux nécessaires de plus grande ampleur. **La modernisation complète du site permettra une précision du tri accrue selon la typologie des plastiques.**



## Un projet structurant pour l'avenir du tri métropolitain

Le Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés (SDDMA) fixe plusieurs orientations majeures pour la gestion des déchets sur le territoire métropolitain, parmi lesquelles :

- **La collecte séparée du verre via l'apport volontaire**, afin de libérer de l'espace dans la poubelle de tri.
- **L'harmonisation des consignes de tri** en modifiant la colorimétrie des couvercles et en décloisonnant certains flux de collecte.
- **La sensibilisation des usagers aux nouvelles consignes de tri.**
- **La modernisation des deux centres de tri métropolitains.**

### Tri des plastiques : une performance en hausse de 50 % grâce au centre modernisé de Lille-Loos

Depuis la modernisation du centre de tri de Lille-Loos, 1 300 tonnes d'emballages plastiques supplémentaires ont été recyclées par rapport aux années précédentes, ce qui représente environ 2,2 kg par habitant et par an en plus. Avant cela, les performances en matière de tri des plastiques étaient de 4 kg par habitant et par an. Ce résultat est très prometteur, montrant une augmentation de 50 % des performances sur le plastique, alors même que le centre de Lille-Loos a fonctionné en phase de test pendant une grande partie de l'année 2024. En parallèle, une baisse de 3 % des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (OMR) a été observée sur le territoire Sud-Ouest, ce qui laisse percevoir un transfert des emballages et papiers présents dans les OMR vers le bac jaune.

Depuis que le centre de Lille-Loos permet de traiter le déploiement de l'extension des consignes de tri, tous les emballages plastiques ménagers, y compris les pots de yaourts, films plastiques et barquettes, peuvent désormais être triés pour être recyclés. Avant cela, une partie de ces déchets était incinérée. Il est important de rappeler que les centres de tri ne reçoivent que les emballages ménagers et les papiers. Ainsi, les objets en plastique, tels que ceux destinés au bricolage, jardinage ou les jouets, ne doivent pas être jetés dans le bac ou le sac jaune. D'autres solutions de tri existent, comme dans les points de collecte en magasins, les déchèteries métropolitaines ou le réemploi.

## Le saviez-vous ?

Pour améliorer le tri des déchets et faciliter la compréhension des consignes par tous les habitants, la MEL a engagé une harmonisation progressive des couvercles des poubelles destinées aux emballages vides et papiers.

Désormais, ces couvercles sont uniformisés en jaune, en cohérence avec la couleur nationale dédiée au tri de ces déchets. Ce changement s'inscrit dans une démarche plus globale d'amélioration du recyclage, notamment avec l'extension des consignes de tri. Concrètement, cela signifie que tous les emballages en plastique – pots de yaourt, barquettes, films plastiques – peuvent désormais être déposés dans le bac jaune.

Cette évolution permet un meilleur traitement des déchets recyclables, évite les erreurs de tri et contribue à optimiser leur valorisation. L'objectif est double : simplifier la vie des habitants en leur offrant un repère clair et accroître le taux de recyclage, un enjeu majeur pour réduire notre impact environnemental.

« L'extension des consignes de tri est rendue possible grâce aux évolutions techniques des centres de tri de la MEL. Le centre de tri de Lille-Loos, qui traite les emballages ménagers du versant sud du territoire, a bénéficié de travaux de modernisation permettant d'accueillir et de trier efficacement un plus grand nombre de matériaux, notamment les nouveaux plastiques désormais acceptés dans le bac jaune. Le centre de tri d'Halluin, qui prend en charge les déchets recyclables du versant nord, suivra cette dynamique avec d'importants travaux d'adaptation, suite à la délibération adoptée en conseil métropolitain du 28 février 2025. Ces investissements garantissent un traitement optimal des déchets triés, évitant qu'ils ne soient orientés vers l'enfouissement ou l'incinération, et permettant une meilleure valorisation des matières recyclables. Jeter moins, trier plus et mieux, c'est maintenant ! »

**Damien Castelain**

Président de la Métropole Européenne de Lille



## CONTACTS PRESSE

---

### **Agnès Mazet**

Cheffe d'équipe presse  
amazet@lillemetropole.fr  
03 20 21 27 69  
06 40 39 26 46

### **Agathe Lavalée**

Attachée de presse  
alavalee@lillemetropole.fr  
03 20 21 23 50  
06 30 46 40 17

### **Maxence Lemasson**

Attaché de presse  
mlemasson@lillemetropole.fr  
03 20 21 23 55  
06 44 36 40 29

## **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE**

2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 Lille Cedex  
T. +33 (0)3 20 21 22 23

■ [lillemetropole.fr](http://lillemetropole.fr)

